



white turf®
international horseraces since 1907

TRACES – certificat

Tous les chevaux de l'étranger ont besoin de certificat TRACES.
Ce certificat est délivré par le gouvernement du pays de départ.

Pour garantir un déroulement correct, les points suivants doivent être respectés :

1. Lors de l'émission des TRACES, la destination correcte doit être indiquée.
L'événement White Turf est enregistré dans le système Traces comme suit:
Rennverein St. Moritz - White Turf, Via Serlas 23, 7500 St. Moritz,
Numéro de licence CH-GR-AME-030216
2. L'adresse des écuries:
Via Tegiatscha 28, 7500 St. Moritz
3. Les détails concernant le moyen de transport doivent être complètement remplis.
4. Le transporteur doit être en possession d'une licence de transport longue distance valide.

En cas de documents inexacts ou incomplets, les autorités douanières peuvent refuser l'immigration ou l'émigration.

Avant de quitter la Suisse, veuillez contacter le vétérinaire officiel quelques jours avant votre départ et apporter ou envoyer par e-mail une copie de votre certificat TRACES :

Anton Milicevic
+41 79 631 37 03
toni@milicevic.ch